

Communiqué de presse

Covoiturage : Sanef, en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois, ouvre ce vendredi un nouveau parking de covoiturage situé au niveau du diffuseur n°25 Berck de l'A16

Débutés en janvier dernier, les travaux de construction du parking de covoiturage de Berck sont désormais achevés. Ce nouvel équipement est donc mis en service à compter de ce vendredi 29 avril, quelques mois seulement après l'ouverture du parking situé au niveau du diffuseur n°26 Etaples / Le Touquet.

Les partenaires se réjouissent de cette nouvelle collaboration qui s'inscrit pleinement dans les objectifs des trois partenaires : favoriser les nouvelles mobilités attendues par les conducteurs du secteur et plus globalement du Pas-de-Calais.

Senlis, le 29 avril 2022

Une aire structurante pour Sanef et le territoire

Idéalement située au niveau du diffuseur n°25 Berck de l'autoroute A16, cette nouvelle aire de covoiturage permet de mettre à disposition des conducteurs, un service adapté, accessible gratuitement, 24h/24 et garantissant un haut niveau de confort et de sécurité, tout en répondant totalement aux besoins des conducteurs d'aujourd'hui.

Implantée à l'intérieur du Domaine Public Autoroutier Concédé, cette nouvelle aire de covoiturage sera exploitée et entretenue par les équipes Sanef du centre de Wailly-Beaucamp. Parmi les services proposés : 49 nouvelles places de stationnement dont 2 destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR), un parking entièrement clôturé et dédié aux véhicules légers, un éclairage, un abri dépose-minute pour les piétons.

Ce projet, d'un montant global de 392 000€ HT, est cofinancé à hauteur de 274 400 €HT par Sanef, 50 000 € HT par le Département du Pas-de-Calais, 67 600 € par la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois.

La mobilité verte en route chez Sanef

Pour le groupe Sanef, ce nouveau parking vient marquer la poursuite d'un important programme de développement du covoiturage sur l'ensemble de ses réseaux. En effet, entre 2021 et fin 2022, ce ne sont pas moins de 700 nouvelles places qui vont ainsi être créées, portant alors à plus de 1500, le nombre de places accessibles aux conducteurs circulant à proximité de ses autoroutes. Cette nouvelle aire de covoiturage de Berck va faciliter les déplacements des personnes, favoriser les échanges et encourager la mobilité durable. Le groupe Sanef met ainsi à disposition des conducteurs des services adaptés aux besoins des territoires, tout en **facilitant la mobilité du quotidien, la mobilité responsable, conviviale et économique**. Cela représente pour le groupe Sanef un enjeu plus que jamais au centre de ses préoccupations.

La poursuite du maillage du territoire du Département du Pas-de-Calais

La mobilité, l'accessibilité du territoire et le développement durable sont des axes forts du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité qui a fixé des objectifs de politiques publiques, notamment pour le développement du covoiturage en favorisant des parkings dédiés à cet usage. Pour le Département du Pas-de-Calais, 78 sites de covoiturage ont été identifiés comme pertinents pour répondre aux besoins et sont repris au Schéma Interdépartemental de Covoiturage validé en séance du Conseil Départemental du 23 juin 2015. Le Département accompagne la réalisation des aires de covoiturage avec une participation de 50 % du coût des travaux HT plafonnée à 50 000 € HT, après déduction de tous types de subventions. Depuis mars 2019, les élus ont délibéré pour permettre d'accompagner davantage les grandes aires, en ajoutant 1 000 € HT par place supplémentaire pour les aires au-delà de 50 places ou les projets d'extension. Dès la validation du Schéma Interdépartemental de Covoiturage, le Département a sollicité Sanef pour présenter les aires identifiées à proximité des échangeurs autoroutiers. La collaboration entre Sanef, la CA2BM et le Département a permis la réalisation de l'aire de covoiturage de Berck dont la mise en service est effective depuis ce vendredi 29 avril 2022 et qui vient compléter l'offre existante au niveau des échangeurs de l'A16, et notamment les aires d'Etaples/Le Touquet ouverte récemment, de la Poterie et de la Trésorerie à Wimille sur le Boulonnais, ou encore à Marquise, Marck, Nouvelle-Eglise et Saint-Folquin sur le Calaisis.

La pratique du covoiturage est une évolution à l'initiative des particuliers ; elle est motivée par des raisons économiques (coûts des carburants, de l'entretien des véhicules) et environnementales (pollutions, nuisances sonores, etc.). A ce jour, ce sont 40 aires de covoiturage, soit près de 1 697 places dédiées à cette pratique, qui sont réalisées sur le territoire départemental (ou en travaux). Le succès de ces aires à proximité des grands axes de circulation, dont les autoroutes A16 et A26, est grandissant et de nombreux projets portés par les collectivités sont encore dans les cartons. Le Département est un partenaire privilégié du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités. L'ensemble des aires est référencé sur la plateforme régionale www.passpasscovoiturage.fr.

La communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Elle a été créée le 1^{er} janvier 2017. En tant qu'agglomération, la CA2BM est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire. A ce titre, les élus ont souhaité développer toutes les possibilités de mobilité durable, en proposant de nouvelles offres de transports en commun, en développant les itinéraires cyclables et de randonnée pédestre et en favorisant le covoiturage. La Communauté d'Agglomération a souhaité développer le covoiturage à travers 2 axes : l'aménagement d'aires de covoiturage en partenariat avec Sanef et le Département du Pas-de-Calais et l'intégration au réseau de covoiturage « Rézopouce » qui fonctionne grâce à l'implantation de points d'arrêts dans les communes, couplée à une application et un site d'inscription.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la CA2BM a pris la compétence complète sur tous les volets de la mobilité durable, avec notamment le transport régulier de voyageurs, les lignes de transports sur réservation en milieu rural et le transport scolaire gratuit pour tous les élèves du territoire, via le site dédié www.ca2bm.monbus.mobi. La facilitation de la pratique du covoiturage permettra d'offrir des possibilités de transports complémentaires sur le territoire et de lutter contre l'isolement en favorisant l'entraide entre les habitants.

Le groupe Sanef

Filiale du groupe Abertis, leader mondial de la gestion d'autoroutes, le groupe Sanef exploite 2 071 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France. Les 2 500 collaborateurs du groupe se mobilisent chaque jour, 24h/24, pour assurer sécurité et confort à tous leurs clients. Partenaire de l'Etat et des territoires traversés par ses réseaux, le groupe s'engage pour favoriser les nouvelles mobilités, promouvoir la sécurité routière et lutter contre le réchauffement climatique. Son programme d'investissement est supérieur à 1 milliard d'€. Principales filiales : Sapn et Bip&Go.

Sanef
Direction de la Communication, Institutions et RSE
Contact presse : Sylvie Coimbra - Responsable Communication
02 35 18 54 05 / 06 67 49 69 89 / sylvie.coimbra@sapn.fr
groupe.sanef.com/Journalistes

Le Département du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais
Contact presse : Luc Charpentier
Tél. : 03 21 21 91 27 / 06 67 29 21 58 /mail : charpentier.luc@pasdecalais.fr
Site : www.pasdecalais.fr

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois
Contact presse : Marc MOLIN
Tél. : 03.91.17.00.03 / 06.99.77.94.40 /mail : m.molin@ca2bm.fr
Site : www.ca2bm.fr
